



Procès-Verbal **Commission Régionale Futsal**

REUNION PLENIERE A TOLA VOLOGE **du 24 Mars 2023**

Président : M. Marino FACCIOLI.

Présents : MM. Eric BERTIN – Roland BROUAT - Jacky BLANCARD (en visio-conférence).

Excusé : M. Luc ROUX.

Assistent à la réunion :

M. Pierre LONGERE, Secrétaire Général de la LAuRAFoot

M. Gilles ROMEU, Président de la Commission Sécurité et Gestion de matchs sensibles et à risques

M. Jean-Marc SALZA, Président de la Commission Régionale de l'Arbitrage

M. Emmanuel BONTRON, Membre de la C.R.A. détaché à la Commission Futsal

M. Didier ROUSSON, Didier, Membre de la C.T.R. détaché à la Commission Futsal.

M. Jean-Paul DURAND (en visio-conférence), Membre de la Commission Régionale de Discipline représentant Pierre EYNARD

M. Yves BEGON, Président du Pôle Compétitions

Excusés :

M. Dominique DRESCOT (Président de la C.R.S.E.E.F)

M. Aurélien GALOPIN (Responsable administratif des compétitions)

o o o o o o o o o o

AUDITION DU PRESIDENT DE L'A.S. MARTEL CALUIRE :

En préambule à la réunion, la Commission reçoit M. Zouaoui SAHNOUNE, Président de l'A.S. MARTEL CALUIRE, concernant la rencontre n° 24610321 : A.S. MARTEL CALUIRE (2) / CONDRIEU FUTSAL CLUB du 26/02/2023, comptant pour le championnat Futsal R1 qui s'est déroulée au Gymnase Charles Senard de Caluire.

Du rapport du Délégué, il ressort que ce gymnase ne comporte que deux vestiaires, alloués aux équipes, et que celui qui est attribué aux officiels est très exigu et ressemble plutôt à un local où le gardien range ses affaires, mange et se douche. De plus concernant le déroulement du match, le positionnement de la table de marque présente un caractère dangereux pour la sécurité des joueurs.

M. SAHNOUNE fait part de son étonnement face à la nature d'un tel rapport et rappelle que ce gymnase, classé en Futsal 4 est attribué par la Mairie au club en termes de repli lorsque la salle Lucien Lachaize est occupée par d'autres disciplines. Il s'engage à faire remonter ces observations aux services municipaux.

Par ailleurs, il est précisé qu'évoluant en championnat R1 Futsal, cette équipe se doit de disputer ses rencontres de championnat dans un gymnase classé au minimum en Niveau 3, et non au niveau 4 admis pour le Futsal R2. Dans le cas présent, il est difficile d'assimiler cette programmation à une salle de repli.

La Commission prend acte des explications données par M. SAHNOUNE et l'engage à l'avenir de mieux respecter la réglementation en vigueur. Il y va de sa responsabilité de Président.

o o o o o o o o o o

* Marino FACCIOLI ouvre cette réunion en remerciant les participants d'avoir répondu à son invitation.

Il affiche sa volonté d'apporter une amélioration à l'image actuelle ressentie dans la pratique du Futsal auprès des clubs. Il regrette le peu de clubs concernés par cette forme de compétition et renouvelle son intention d'attirer les clubs « pro » afin de sortir le Futsal de son « anonymat ».

* **Championnats Régionaux**

Roland BROUAT fait le point du déroulement actuel des championnats régionaux. A ce jour aucun match en retard est enregistré.

A regretter le forfait général de FUTSAL MORNANT ;

Il rappelle que le 1^{er} au classement final disputera la phase d'accession à la D2 Futsal prévue sur deux journées : 04 et 18 juin 2023.

En R1 Futsal : La 17^{ème} journée du championnat se dispute ce week-end du 25-26 mars 2023.

A ce jour aucun match en retard est enregistré.

A regretter le forfait général de FUTSAL MORNANT ;

Il rappelle que le 1^{er} au classement final disputera la phase d'accession à la D2 Futsal prévue sur deux journées : 04 et 18 juin 2023.

En R2 Futsal : La 1^{ère} phase est terminée et débouche sur la constitution des play-offs et play-down. Le bureau plénier du 20 mars 2023 en a validé la composition :

Play-Off (7 équipes) ou « poule accession » :

ALF FUTSAL (2) – CLERMONT METROPOLE – FOOT SALLE CIVRIEUX – FUTSAL CLUB DU FOREZ – FUTSAL LAC D'ANNECY – FUTSAL DES GEANTS – PLCQ FUTSAL CLUB.

Première journée : 25 mars 2023

Play-Down (8 équipes) ou « poule de maintien » :

CLUSES BONNEVILLE FORON - FRANCE FUTSAL RILLIEUX – FUTSAL PONT DE CLAIX – FUTSAL BOURGET UNITED – CLERMONT L'OUVERTURE (2) – U.S. SAINT FONS FUTSAL + NUXERETE F.S. 38 (forfait général) – Se MONTREYNAUD (forfait général)

Première journée : 1^{er} avril 2023 (compte tenu du nombre d'équipes).

Rappel :

Cette 2^{ème} phase se dispute en matchs simples.

Tous les points acquis par chaque équipe lors de la phase « aller » sont conservés pour la seconde phase.

* **Dossiers disciplinaires**

Suite à la demande du Président FACCIOLI, Jean-Paul DURAND dresse un bilan des sanctions disciplinaires enregistrées sur les saisons 2021-2022 et 2022-2023. Il met en exergue :

- une amplitude du nombre de sanctions concernant l'attitude des joueurs à l'égard des arbitres.
- une diminution de problème de comportements répréhensifs avec les spectateurs.

En règle générale, la Commission Régionale de Discipline retrouve en Futsal les mêmes dérives qu'en foot à 11, ce qui insiste à se montrer plus rigoureux dans les sanctions prononcées.

* **Championnats Inter-districts**

Fort de son expérience au niveau des Districts de la Loire et du Puy-de-Dôme, Jacky BLANCARD relate les difficultés rencontrées pour la mise en place d'un championnat interdistricts.

A cette occasion, il est rappelé que ces championnats sont considérés comme des compétitions départementales qui suppléent la carence d'équipes au niveau des districts concernés.

* **Présence d'un délégué**

Pierre LONGERE précise le rôle du Délégué Officiel. Désigné par la Ligue, il a en charge le bon déroulement de la rencontre et doit faire remonter à la Ligue les dérives d'organisation constatées telles que l'absence de contrôle des entrées, des questions liées à la sécurité.... Il établira un rapport qui sera transmis à la Commission Sportive.

A ce jour, des délégués sont désignés sur des matchs de R1 Futsal. Ne pouvant pas pourvoir à la couverture de délégués sur l'ensemble des rencontres de R2 Futsal, Pierre LONGERE invite la Commission à lui faire connaître les choix retenus.

* **Mesures de sécurité**

Président de la Commission régionale Sécurité et Gestion des matchs sensibles et à risque, Gilles ROMEU relève qu'il faut constater qu'à ce jour peu d'événements graves sont à déplorer cette saison au niveau du Futsal mais qu'un climat d'insécurité durant les matchs est toujours latent.

De plus, les A.O.P. délivrés pour l'utilisation des gymnases et l'accueil du public ne correspondent pas le plus souvent à la conjoncture de la salle.

Il souligne qu'un nombre important de gymnases sont peu fonctionnels pour une bonne pratique du Futsal.

Face à un nombre restreint de dirigeants, les clubs de futsal souffrent d'un manque évident d'organisation, le plus souvent au détriment des mesures indispensables de sécurité. Cela est très dommageable. Il est rappelé que les clubs « recevant » sont tenus d'utiliser des référents sécurité, licenciés et ayant suivi une formation prodiguée par la Ligue.

* **Arbitrage**

Emmanuel BONTRON relate les difficultés qui éprouvent pour assurer la désignation d'arbitres sur les rencontres de R2 Futsal, compte-tenu de l'effectif qu'il dispose. Il est rappelé que le statut fédéral de l'arbitrage impose aux clubs de Futsal R1 et R2 : un arbitre spécifique futsal (les clubs futsal ne pouvant pas présenter un arbitre qui représente déjà un club en football à 11). La liste des Clubs en infraction à l'égard de cette règle établie à la date du 28 février 2023 a été publiée au P.V. de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 09 mars 2023.

Par ailleurs, il évoque les difficultés auxquelles il doit faire face pour désigner des arbitres sur des matchs qui se disputent le dimanche soir à 18h00 avec une heure tardive au retour du domicile.

* **Statut de l'Arbitrage**

La Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage s'est réunie le 09 mars 2023 pour dresser notamment la liste des clubs Futsal non en règle au 28 février 2023 avec les obligations prévues au statut aggravé du statut de l'arbitrage :

1^{ère} année d'infraction : A. FUTSAL PONT DE CLAIX – FOOT SALLE CIVRIEUX D'AZERGUES – PLCQ FUTSAL CLUB – U.S. CLUSES BONNEVILLE FORON – MONTREYNAUD 42

2^{ème} année d'infraction : A. FUTSALDE VAULX EN VELIN – F.C. CLERMONT METROPOLE – NUXERETE FOOT SALLE 38

3^{ème} année d'infraction : FUTSAL LAC D'ANNECY CLUB

* **Coupes**

Eric BERTIN fait un bref tour d'horizon du déroulement actuel des Coupes :

- **Coupe Nationale Futsal – Trophée Michel MUFFAT-JOLY**

GOAL FUTSAL CLUB, le dernier représentant de la Ligue, accueille le samedi 08 avril 2023 à la salle du Lycée Rosa Parks de NEUVILLE SUR SAONE et pour le compte des 1/4 de finale de l'épreuve nationale : l'ETOILE LAVALLOISE F.C., l'actuel leader de la D1.

- Coupe Régionale Seniors Futsal – Challenge Georges VERNET

Le tirage au sort des rencontres comptant pour les quarts de finale du Challenge Georges VERNET a donné l'ordre des rencontres ci-après :

VENISSIEUX F.C. / MARTEL CALUIRE F.C. (2)

L'OUVERTURE / FUTSAL PONT DE CLAIX

OLYMPIQUE LYONNAIS / ALF FUTSAL

A.S. SAINT PRIEST / CONDRIEU FUTSAL CLUB

Ces rencontres sont prévues pour le samedi 08 avril 2023.

Finale – le dimanche 28 mai 2023

Pierre LONGERE communique les candidatures reçues émanant des clubs.

Après examen, la Commission décide de soumettre à la validation par le Conseil de Ligue du 1^{er} avril 2023 celle du Club de l'ASSOCIATION FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE (73).

Communication de Didier ROUSSON

- Challenge National Féminin Futsal

Didier ROUSSON revient sommairement sur le déroulement du plateau régional qui s'est déroulé le dimanche 12 février 2023 à la Salle des Sports de CIVRIEUX D'AZERGUES et qui a regroupé les 6 clubs engagés.

Il fait part aux membres présents des propositions envisageables afin d'augmenter pour la saison prochaine la participation à cette épreuve nationale d'un plus grand nombre d'équipes. Pour cela, la contribution des Districts est souhaitée.

* Finales Régionales Futsal U15/U18

Ces finales se dérouleront le samedi 15 avril 2023 au gymnase Omnisport de la Plaine Achille à SAINT ETIENNE avec comme club support le F.C. SAINT ETIENNE.

10 équipes en U15 et 8 équipes en U18 participeront à ce rassemblement Futsal.

En U15 : F.C. ALLY-MAURIAC - BOURG LES VALENCE – U.S. CHARTREUSE GUIERS - A.S. DOMERAT – F.C.O. FIRMINY - F.C. GOAL - C.S. LAGNIEU – A.S. MONTFERRAND - MOULIN A VENT - U.S. VEZERONCE

En U18 : Ent. F.C. CHATAIGNERAIE VEINAZES - U.S. CHARTREUSE GUIERS – CLERMONT FOOT 63 - GOAL FUTSAL – Grpt HAUT CHER – MOULINS A VENT – A.S. PARC ROANNAIS - PAYS VOIRONNAIS FUTSAL

* Développement de la pratique Futsal

Faisant le constat qu'à ce jour la Ligue LAuRAFoot n'a que deux représentants dans les compétitions nationales, Didier ROUSSON évoque la préoccupation de mieux préparer les prétendants à la montée. Cela passerait par l'octroi pour les clubs de R1 du Label Jeunes Futsal, délivré selon 3 niveaux par ordre croissant : Espoir, Excellence et Elite.

D'autre part, la mise en place d'un championnat U18 régional devrait constituer aussi une étape dans la structuration des clubs et dans la pérennisation des effectifs.

D'autre part, un projet de mise en place d'un championnat U18 contribuerait certainement à la pérennisation des effectifs et à l'obligation d'une véritable structuration des clubs Futsal. Il apporterait une réponse au constat actuel réalisé par le Président FACCIOLI

En conclusion de ce vaste tour d'horizon, Marino FACCIOLI remercie chaque intervenant de sa participation et de l'intérêt apporté au développement de la pratique du Futsal

RAPPELS

* PORT D'UN BRASSARD PAR LES EDUCATEURS

Dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, il a été décidé de reconduire pour cette saison le port d'un brassard par les éducateurs des équipes. A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal) **chaque éducateur responsable d'équipe portera**

obligatoirement et de manière visible, un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc. Ce brassard est à prévoir par le club pour les équipes concernées.

Pour toute information complémentaire se reporter au communiqué de la CRPMS, daté du 27 avril 2022, paru sur le site Internet de la Ligue.

*** HORAIRES DES RENCONTRES**

(Rappel de l'article 4.4 des Règlements des championnats régionaux Futsal)

Lors de leurs engagements, les clubs indiquent à la Commission Sportive l'heure du coup d'envoi de leurs rencontres à domicile, **le samedi entre 14h00 et 20h00 ou le dimanche entre 15h00 et 18h00**. La Commission sportive communique le jour et l'horaire retenu qui devient **l'horaire légal** pour l'ensemble des clubs.

Toutefois, après accord écrit des deux clubs, la rencontre peut être déplacée au cours du même week-end dans le créneau horaire ci-dessus défini. **La demande doit être faite au plus tard le lundi à 18h00 qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre** par Footclubs (sauf disposition particulière adoptée par la Commission Régionale Sportive).

A défaut, l'horaire retenu sera celui défini par le club recevant.

A titre exceptionnel, la rencontre pourra être déplacée le vendredi entre 20h00 et 22h00 à deux conditions :

- qu'il y ait au maximum 100 kms entre les sièges deux clubs
- qu'il y ait accord des deux clubs.

ATTENTION :

Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées de R1 et de R2 Futsal sont fixés le même jour et à la même heure : le samedi à 17h00. La Commission peut exceptionnellement y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations.

*** RESPECT DES OBLIGATIONS**

Cf : Article 3.2 du Règlement des Championnats Régionaux Futsal.

- Statut des éducateurs et entraîneurs de Football

Se conformer aux dispositions prévues au statut des éducateurs et entraîneurs de football concernant l'obligation d'encadrement de l'équipe.

- Statut de l'arbitrage

Se conformer aux dispositions fixées au statut de l'arbitrage.

Pour l'application durant cette saison consulter le procès-verbal de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 14 juin 2022.

- Equipe réserve

Avoir une équipe réserve participant à un championnat Futsal de Ligue ou de District et terminant le championnat.

- Gymnase

Utiliser des gymnases classés en Niveau 3 pour le Futsal R1 et en Niveau 4 pour le Futsal R2.

- Référents sécurité Futsal

Disposer au sein du club d'au moins de 2 référents sécurité Futsal licenciés et ayant suivi la formation de référent sécurité.

Obligation sur un match de la présence au minimum d'un référent sécurité inscrit sur la feuille de match.

AMENDES

FORFAIT en R2 FUTSAL

- **L'OUVERTURE 2** (554468)

Le club est amendé de la somme de 200 € pour le forfait annoncé de son équipe Seniors (2) sur le match n° 23802.1 du 29 janvier 2023.

- **FUTSAL BOURGET UNITED** (582738)

Le club est amendé de la somme de 200 € pour le forfait annoncé sur le match n° 23810.1 du 12 février 2023.

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F..

Yves BEGON,

Marino FACCIOLI,

Président des Compétitions

Président de la Commission Régionale
Futsal

Prochaine réunion de la Commission : vendredi 21 avril 2023

Commission élargie : samedi 17 juin 2023